



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N° 2002/08

Achevé d'imprimer le 10 mai 2002

ARRÊTÉ N° 02.DAEPI/1.49
portant délégation de signature à Madame Christine MOURRIERAS
Directrice Départementale des Services Vétérinaires

LE PREFET DE LA VENDEE,

VU le Code Rural modifié,
VU le Code de la Santé Publique modifié,
VU le Code de l'environnement,
VU le Code de la Consommation,
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 modifié et relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements, notamment les articles 17, 30 et 31,
VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et les décrets n° 97.1202 du 19 décembre 1997 et n° 97.1203 du 24 décembre 1997 pris pour son application,
VU le décret n° 2002-234 du 20 février 2002 portant création de directions départementales des services vétérinaires et modifiant le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture,
VU le décret n° 2002-235 du 20 février 2002 relatif à l'organisation et aux attributions de directions départementales des services vétérinaires,
VU le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2001 portant nomination de M. Jean-Paul FAUGERE, Préfet de la Vendée,
VU l'arrêté ministériel du 7 Mars 2002 portant nomination du Docteur Christine MOURRIERAS, Inspectrice en Chef de la Santé publique vétérinaire, Directeur Départemental des Services Vétérinaires de la Vendée,
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Délégation de signature est donnée à Madame Christine MOURRIERAS, Inspectrice en Chef de la Santé Publique Vétérinaire, Directrice Départementale des Services Vétérinaires de la Vendée, à l'effet de signer les décisions et les documents relevant de ses attributions dans les domaines d'activité énumérés ci-après :

I - AFFAIRES GENERALES - GESTION DU PERSONNEL

- | | |
|---|--|
| 1 - Octroi aux fonctionnaires des catégories A, B, C et D dans les conditions fixées à l'article 1er du décret n° 69-503 du 30 mai 1969, des congés et autorisations d'absence suivants : | Décret n° 69-503 du 30 mai 1969 et circulaire ministérielle n° 1360 du 13 août 1969 |
| a) congé annuel | art. 36 - 1° de l'ordonnance du 4 février 1959 |
| b) congé de maladie | art. 36 - 2° - al. 1er de l'ordonnance du 4 février 1959 |
| c) congé de maternité | art. 36 - 4° de l'ordonnance du 4 février 1959 |
| d) congé de paternité | Loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001 |
| e) période militaire | art. 47 de l'ordonnance du 4 février 1959 |
| f) autorisation spéciale d'absence | art. 3 du décret n° 59-310 du 14 février 1959 et instruction du 23 mars 1950 |
| g) mise en position de disponibilité des femmes fonctionnaires | art. 44, dernier alinéa de l'ordonnance du 4 février 1959 |
| h) fixation du règlement intérieur d'aménagement local temps de travail et de l'organisation | Arrêté ministériel du 18 octobre 2001 |
| 2 - Arrêtés portant commissionnement aux techniciens supérieurs des services vétérinaires, aux agents techniques sanitaires, aux contrôleurs sanitaires. | Loi n° 72.1030 du 15 novembre 1972
Loi n° 89.412 du 22 juin 1989
Code Rural, art. L.221-5 à L.221-10
Code Rural, art. 214-19 à L.214-24 |
| 3 - Arrêtés portant nomination d'un inspecteur de la santé publique vétérinaire vacataire, ou d'un contrôleur sanitaire vacataire dans la limite des crédits délégués à cet effet. | Décret n° 67-295 du 31 mars 1967
Décret n° 69-503 du 30 mai 1969 |

II - DISPOSITIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

A - SANTE ANIMALE : POLICE SANITAIRE ET PROPHYLAXIES COLLECTIVES

EXERCICE DE LA MEDECINE ET DE LA CHIRURGIE DES ANIMAUX

- | | |
|---|---|
| 1 - Enregistrement des diplômes de vétérinaire ou de docteur vétérinaire. | Code Rural, art. L.241-1 |
| 2 - Etablissement et diffusion de la liste des vétérinaires ou docteurs vétérinaires résidant dans le département. | Code Rural, art. L.241 et suivants |
| 3 - Arrêtés portant attribution du mandat sanitaire aux vétérinaires, aux docteurs vétérinaires et anciens élèves des Ecoles Nationales Vétérinaires. | Code Rural, art. L.221-11
Décrets n° 90-1032 et 90-1033 du 19 novembre 1990
Arrêté du 31 décembre 1990
Arrêté du 1er mars 1991 |

GENERALITES PROPHYLAXIE ET POLICE SANITAIRE

- | | |
|--|---|
| 4 - Arrêtés relatifs aux mesures de Police Sanitaire des animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints d'une maladie réputée contagieuse. | Code Rural, art. L.221-1 à L.225-1
Décret du 6 octobre 1904
Décret du 2 mars 1957
Arrêté du 9 mai 1964 |
| 5 - Arrêtés créant une commission chargée d'émettre un avis sur le recours aux fonctionnaires pour l'exécution des mesures de prophylaxie collective. | Décret n° 80.516 du 4 juillet 1980 |
| 6 - Arrêtés rendant obligatoire des mesures collectives de prophylaxie. | Décret n° 81.857 du 15 septembre 1981 |
| 7 - Arrêtés précisant les conditions techniques, administratives et financières des mesures de prophylaxie collective. | Décret n° 80.516 du 4 juillet 1980 |
| 8 - Arrêtés créant une commission chargée d'émettre un avis sur le recours aux fonctionnaires pour l'exécution des mesures de prophylaxie collective. | Décret n° 80.516 du 4 juillet 1980 |
| 9 - Arrêtés portant réquisition de service pour exécution des mesures de prophylaxie d'office et des mesures de lutte contre les Maladies Réputées Contagieuses. | Code Rural, articles L. 224-3 -L 223-21
Ordonnance n° 59-63 du 6 janvier 1959 |
| 10 - Arrêtés fixant les mesures particulières en matière de foires, concours et expositions. | Code Rural, art. L.223-22, L.223-7 et L.214-17
Note de Service du 28 juin 1978
Note de Service du 27 octobre 1981 |
| 11 - Agrément des négociants et centre de rassemblement. | Code Rural, article L.233-3 |

DESINFECTION

- | | |
|---|---|
| 12 - Arrêtés fixant les mesures relatives au nettoyage et à la désinfection des véhicules routiers, des wagons et des locaux servant au transport ou à l'hébergement des animaux. | Code Rural, articles L. 221-3 et L. 214-16
Décret du 6 octobre 1904
Arrêté du 28 février 1957 |
| 13 - Arrêtés autorisant des entreprises publiques et privées à pratiquer la désinfection des exploitations. | Arrêté du 28 février 1957 |
| 14 - Arrêtés prescrivant les travaux d'aménagement nécessaires à l'assainissement des locaux infectés de Brucellose. | Décret n° 65-1177 du 31 décembre 1965 modifié |

IDENTIFICATION

- | | |
|---|---|
| 15 - Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière d'identification des bovins. | Code Rural L. 221-1
Décret n° 98-764 du 28 août 1998
Arrêtés du 18 juillet 1969
Arrêté du 3 septembre 1998 modifié |
| 16 - Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de petits ruminants. | Code Rural l. 221-4
Arrêté Ministériel du 1er juin 1987 modifié |

INDEMNISATION DES ANIMAUX

- 17 - Arrêtés fixant la liste des experts chargés d'estimer la valeur des animaux abattus au titre de la lutte contre les maladies animales. Arrêté du 30 mars 2001
- 18 - Décisions relatives à l'estimation des animaux abattus sur ordre de l'administration et notification à leurs propriétaires. Arrêté du 30 mars 2001

REPRODUCTION

Insémination artificielle :

- 19 - Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière d'Insémination Artificielle. Décret n° 69-258 du 22 mars 1969
Décret n° 69-667 du 14 juin 1969
Arrêté du 16 mars 1976
Arrêté du 16 février 1984
Arrêté du 21 janvier 1988 modifié
Arrêté du 21 juillet 1989

Monte publique :

- 20 - Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de Monte Publique. Décret n° 69-257 du 22 mars 1969
Décret n° 86-1131 du 15 octobre 1986
Arrêté du 16 février 1984
Arrêté du 28 octobre 1988
Arrêté du 4 décembre 1990

Délivrance d'agrément ou d'autorisations :

- 21 - Agrément sanitaire des centres de collecte de sperme de l'espèce porcine. Arrêté du 16 novembre 1992
- 22 - Agrément sanitaire des centres de collecte de sperme des espèces bovine, ovine et caprine. Arrêté ministériel du 12 juillet 1994
Arrêté ministériel du 30 mars 1994
Arrêté ministériel du 29 mars 1994
- 23 - Autorisation sanitaire d'utilisation de verrat pour la production de semence. Arrêté du 16 novembre 1992
- 24 - Autorisation sanitaire d'utilisation et autorisation d'admission en centre des reproducteurs des espèces suivantes : Arrêté du 12 juillet 1994 modifié
Arrêté du 29 mars 1994 modifié
Arrêté du 30 mars 1994 modifié
- espèce bovine
 - espèce caprine
 - espèce ovine.
- 25 - Agrément sanitaire communautaire des équipes de transfert embryonnaire bovin, ovine, caprine : Arrêté du 13 juillet 1994 modifié
Arrêté du 31 mars 1994 modifié
- espèce bovine
 - espèces ovine et caprine.
- 26 - Agrément sanitaire communautaire : Arrêté du 11 mars 1996
Arrêté du 8 mars 1996
- des équipes de collecte d'ovules et d'embryons équins
 - des centres de collecte de semence de l'espèce équine.

TUBERCULOSE

- 27 - Arrêtés fixant les mesures techniques, administratives et financières de lutte contre la tuberculose bovine et caprine. Décret n° 63.301 du 19 mars 1963
Arrêté ministériel du 16 mars 1990
Arrêté ministériel du 6 juillet 1990
Arrêté ministériel du 11 juillet 1990
Arrêté ministériel du 4 mai 1999
- 28 - Arrêtés portant attribution de la patente sanitaire et de la patente vétérinaire et médicale. Décret n° 65-140 du 12 février 1965
Arrêté ministériel du 3 août 1984
- 29 - Arrêtés réglementant la circulation, le transport et l'accès à certains lieux des bovins non reconnus indemnes de tuberculose. Décret n° 63.301 du 19 mars 1963
- 30 - Arrêtés fixant la liste des abattoirs sur lesquels doivent être dirigés les bovins reconnus tuberculeux. Décret n° 63.301 du 19 mars 1963
- 31 - Décision d'abattage total d'un cheptel atteint de tuberculose. Arrêté ministériel du 16 mars 1990

BRUCELLOSE BOVINE, OVINE ET CAPRINE

32 - Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de Brucellose bovine, ovine et caprine.

Code Rural articles L. 223-6, L. 233-8
Décret n° 65-1166 du 24 décembre 1965
Décret n° 65-1177 du 31 décembre 1965
Arrêté du 28 février 1957
Arrêté du 20 mars 1990 modifié
Arrêté du 13 juillet 1990
Arrêté du 13 octobre 1998

33 - Décision d'abattage total d'un cheptel atteint de Brucellose.

Arrêté du 20 mars 1990 modifié

FIEVRE APHTEUSE

34 - Arrêtés fixant le lieu et les conditions de l'abattage des animaux atteints ou contaminés de fièvre aphteuse.

Décret n° 91.1318 du 27 décembre 1991

35 - Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en cas de fièvre aphteuse.

Décret n° 91.1318 du 27 décembre 1991
Arrêté ministériel du 23 novembre 1994
Arrêté ministériel du 18 mars 1993

FIEVRE CATARRHALE DU MOUTON

36 - Arrêtés fixant les mesures de police sanitaire.

Arrêtés interministériels des 21 août 2001 et 12 septembre 2001

LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE

37 - Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en matière de lutte contre la leucose bovine enzootique.

Décret n° 90-1223 du 31 décembre 1990
Arrêté ministériel du 31 décembre 1990

ENCEPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE

38 - Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en matière de lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine.

Décret n° 90-478 du 12 juin 1990
Arrêté ministériel du 3 décembre 1990 modifié
Arrêté ministériel du 4 décembre 1990 modifié

TREMBLANTE OVINE ET CAPRINE

39 - Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en matière de lutte contre la tremblante ovine et caprine.

Décret n° 96-528 du 14 juin 1996
Arrêtés Ministériels du 15 Mars 2002

PESTE PORCINE CLASSIQUE

40 - Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de peste porcine classique.

Arrêté ministériel du 22 février 1982
Arrêté ministériel du 29 juin 1993

41 - Arrêtés fixant la liste des experts chargés d'estimer la valeur des porcins abattus dans le cadre de la lutte contre la peste porcine classique.

Arrêté ministériel du 2 février 1982

PESTE PORCINE AFRICAINE

42 - Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de peste porcine africaine.

Arrêté ministériel du 22 juillet 1974
Arrêté ministériel du 4 juin 1982

MALADIE D'AUJESZKY

43 - Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de lutte contre la maladie d'Aujeszky.

Arrêté ministériel du 6 juillet 1990
Arrêté ministériel du 8 juillet 1990
Arrêté ministériel du 27 février 1992

44 - Arrêtés portant dérogation à l'interdiction de vaccination contre la maladie d'Aujeszky.

Arrêté ministériel du 2 mars 1998

MALADIE VESICULEUSE DES SUIDES

45 - Arrêtés fixant les mesures particulières en matière de maladie vésiculeuse des suidés.

Décret n°75-53 du 21 janvier 1975
Arrêté ministériel du 8 juin 1994

METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES

46 - Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en matière de lutte contre la métrite contagieuse des équidés.

Décret du 13 janvier 1992
Arrêtés ministériels du 7 février 1992
Arrêté ministériel du 29 avril 1992

ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES

47 - Arrêtés fixant les mesures techniques et financières applicables en matière de lutte contre l'anémie infectieuse des équidés.

Décret n° 92-1029 du 23 septembre 1992
Arrêtés ministériels du 23 septembre 1992

MENINGO-ENCEPHALO-MYELYTE

48 - Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de méningo-encéphalo-myélite des équidés.

Décret n° 76-135 du 5 février 1976
Arrêté du 14 février 1977
Arrêté du 15 février 1977

PESTE EQUINE

49 - Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de peste équine

Décret n° 96-24 du 11 janvier 1996
Arrêté du 2 février 1996

GIBIER

50 - Arrêté fixant les mesures particulières du Contrôle Officiel des élevages de gibier de repeuplement.

Circulaire n° 4029 du 17 juillet 1956
Circulaire n° 827 du 29 août 1968
Arrêté du 28 novembre 1994
Arrêté du 18 mars 1993

51 - Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière d'élevage de sangliers dont autorisation de transport et de commercialisation.

Arrêté du 8 octobre 1982 modifié

52 - Arrêtés d'autorisation d'ouverture d'élevages de gibiers

53 - Décisions d'attribution de certificat de capacité pour l'élevage de gibier.

Code Rural, articles R. 213-24 à R. 213-36
Décret N° 94-198 du 8 mars 1994

54 - Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de vente, d'achat et de détention de gibier.

Décret n° 57-85 du 25 janvier 1957
Arrêté du 28 février 1962 modifié
Arrêté du 12 août 1994

55 - Mises en demeure de régularisation.

Code Rural, articles R 213-44 et R. 213-47

RAGE

56 - Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de rage.

Code Rural
Décret n° 96-596 du 27 juin 1996
Arrêté du 6 février 1984
Arrêtés du 21 avril 1997

57 - Arrêtés habilitant les personnes chargées d'assister les fonctionnaires et les lieutenants de louveterie dans l'exécution ou le contrôle de la destruction des animaux sauvages vecteurs de la rage.

Décret n° 76.867 du 13 septembre 1976

AVICULTURE

58 - Arrêtés portant organisation d'un contrôle officiel hygiénique et sanitaire des établissements producteurs d'œufs à couvrir et des établissements d'accouplement.

Décret du 21 août 1948
Arrêté ministériel du 22 avril 1991
Note de service n° 91/8126 du 1er juillet 1991

59 - Conventions passées à titre individuel entre le propriétaire des animaux soumis à l'application d'un protocole de contrôle des maladies aviaires ou à des mesures d'abattage.

Arrêté ministériel du 22 avril 1991
Note de service n° 82/8164 du 30 décembre 1982

60 - Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de salmonellose aviaire.

Décret n° 95-218 du 27 février 1995
Arrêté ministériel du 26 octobre 1998

61 - Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de maladie de Newcastle et d'influenza aviaire

Décret du 21 août 1948
Arrêté ministériel du 8 juin 1994

PISCICULTURE - AQUACULTURE

- 62 - Agréments des établissements de pisciculture ou d'aquaculture. Décret n° 90.804 du 7 septembre 1990
- 63 - Arrêtés fixant les mesures applicables en matière de maladies réputées contagieuses des salmonidés. Décret n° 99-822 du 16 septembre 1999
Arrêté du 22 septembre 1999
Arrêté du 23 septembre 1999
- 64 - Arrêtés fixant les mesures de lutte contre les maladies réputées contagieuses des poissons. Décret n°99-822 du 16 septembre 1999
Arrêtés ministériels du 22 septembre 1999 et 23 septembre 1999

APICULTURE

- 65 - Arrêtés fixant les distances à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines de la voie publique. Code Rural, art. L. 211-6
- 66 - Arrêtés relatifs à l'application des dispositions sanitaires. Décret n° 78-91 du 10 janvier 1978
Arrêté ministériel du 11 août 1980 modifié
Arrêté ministériel du 16 février 1981
Arrêté ministériel du 22 février 1984
- 67 - Arrêtés portant nomination des agents spécialisés pour les questions apicoles, placés sous l'autorité du Directeur des Services Vétérinaires. Arrêté ministériel du 11 août 1980 modifié
- 68 - Arrêtés fixant la liste des experts chargés d'estimer la valeur des colonies d'abeilles, des cadres, des hausses, ou ruches, détruits dans le cadre de la lutte contre les maladies réputées contagieuses. Arrêté ministériel du 16 février 1981

HYPODERMOSE

- 69 - Arrêtés relatifs à la lutte contre l'hypodermose bovine. Code Rural, art. L. 224.1
Décret N° 81.857 du 15 septembre 1981
Arrêté ministériel du 4 novembre 1994

B - PROTECTION ANIMALE

GENERALITES

- 70 - Arrêtés et décisions fixant les mesures particulières applicables en matière de protection animale. Code Rural, art. L. 214-1 à L. 214-24
Décret n° 80-791 du 1er octobre 1980 modifié
- 71 - Arrêtés fixant les mesures d'urgence pour abrégé la souffrance d'animaux. Décret n° 95-1285 du 13 décembre 1995
Décret n° 97-903 du 1er octobre 1997
- 72 - Arrêtés portant réquisition de service pour exécution de mesures d'urgence pour abrégé la souffrance d'animaux. Décret n° 97-903 du 1er octobre 1997

ABATTAGE

- 73 - Arrêtés délivrant une autorisation pour l'abattage rituel des animaux destinés à la consommation humaine. Décret n° 80.791 du 1er octobre 1980 modifié

TRANSPORT

- 74 - Agrément des transports d'animaux vertébrés vivants. Décret n°95.1285 du 13 décembre 1995
modifié le 24 novembre 1999
Arrêté ministériel du 5 novembre 1996
modifié le 24 novembre 1999

ANIMAUX DE COMPAGNIE

- 75 - Cession d'animaux de compagnie : dérogation à l'interdiction de cession dans les manifestations et lieux non spécifiquement consacrés aux animaux. Code Rural, article L. 214-7
- 76 - Activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques : délivrance du certificat de capacité, mise en demeure, suspension ou retrait de certificat de capacité, suspension d'activité. Code Rural, articles L. 214-6 et L. 215-9
Décret n° 2000-1039 du 23 octobre 2000
Arrêté du 1er février 2001

CARNIVORES

- 77 - Arrêtés relatif à l'exercice de l'activité de dressage des chiens au mordant et aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité s'y rapportant. Arrêté du 26 octobre 2001
- 78 - Arrêtés portant organisation des concours et expositions des carnivores domestiques. Décret du 20 février 2002
Notes de service du 28 juin 1978 et du 27 octobre 1981
- 79 - Arrêtés et décisions fixant les mesures particulières applicables aux établissements d'élevage, de transit, de garde, de vente ou de toilettage de carnivores domestiques, dont mise en demeure et suspension d'activité. Code Rural, articles L. 215-9 et L. 214-7
Décret n° 91-823 du 28 août 1991
Arrêté du 30 juin 1992 modifié
- 80 - Délivrance des récépissés de déclaration des établissements de transit, vente ou toilettage de carnivores. Arrêté du 30 juin 1992 modifié
- 81 - Habilitation des personnes pouvant procéder au tatouage des chiens. Arrêté du 30 juin 1992
- 82 - Délivrance des certificats de capacité pour le dressage des chiens au mordant. Code Rural, article L. 211-17
Arrêté Ministériel du 17 juillet 2000

CENTRES EQUESTRES

- 83 - Arrêtés relatifs à l'homologation, au classement et au contrôle des établissements hippiques. Décret n° 79-264 du 30 mars 1979
Arrêté du 30 mars 1979
Arrêté du 25 octobre 1982
Arrêté du 13 octobre 1986

EXPERIMENTATION ANIMALE

- 84 - Arrêtés d'agrément des établissements d'expérimentation animale. Décret n° 87.848 du 19 octobre 1987
Arrêté ministériel du 19 avril 1988
- 85 - Attribution de certificat d'autorisation d'expérimenter sur les animaux vivants. Décret n° 87.848 du 19 octobre 1987
Arrêté ministériel du 19 octobre 1988
- 86 - Autorisation de recours à des fournisseurs occasionnels. Note de service du 29 décembre 1997
Décret n° 87-848 du 19 octobre 1987

C - PROTECTION DE LA NATURE

- 87 - Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de protection de la nature et de détention d'animaux non domestiques. Code de l'Environnement, art. L. 413-3
Code Rural, art. R. 213-4 à 213-5
Loi n° 64-1125 du 12 novembre 1964
Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976
Décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977
Décret n° 77-1296 du 25 novembre 1977
Décret n° 77-1297 du 25 novembre 1977
Décret n° 85-1161 du 31 octobre 1985
- 88 - Mise en demeure d'exploitant d'établissement détenant des animaux d'espèces non domestiques. Nouveau Code Rural -
art. R 213-44 et R 213-47
- 89 - Autorisations de transport (sauf en vue de réintroduction dans la nature), de détention et d'utilisation d'animaux vivants d'espèces protégées. Code Rural, art. R 211-6 à R 211-11
Décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997
- 90 - Autorisations relatives aux animaux vivants des espèces de faune figurant aux annexes de la Convention de Washington et des règlements (CE) (n° 338/97 et n° 939/97). Arrêté du 30 juin 1998
- 91 - Autorisation de détention de loups, et attribution des numéros d'identification de ces animaux. Arrêté du 19 mai 2000
- 92 - Arrêtés d'autorisation d'ouverture des établissements autres que les élevages de gibier. Code Rural, art. R 213-5 à R 213-19
- 93 - Délivrance des certificats de capacités aux responsables de ces établissements. Code Rural, art. R 213-4

CONSIGNATION - RAPPEL - RESIDUS - CONTAMINANTS

94 - Consignation ou rappel d'un lot d'animaux ou de denrées animales ou d'origine animale susceptibles de présenter un danger pour la santé publique.

Code Rural, article L. 232-2
(Loi 99-574 du 09 juillet 1999)
Code de la Consommation, art. L.218-4 à L.218-5

D - HYGIENE ALIMENTAIRE

95 - Qualification de vétérinaire officiel.

Code Rural, art. L.221-13

96 - Arrêtés relatifs à l'inspection sanitaire et qualitative des animaux vivants et des denrées animales ou d'origine animale et fixant les normes sanitaires auxquelles doivent satisfaire les denrées animales ou d'origine animale pour être reconnues propres à la consommation humaine.

Décret n° 71-636 du 21 juillet 1971
Code Rural, art. 258 - 250 et 262

97 - Arrêtés de fermeture provisoire des restaurants en cas d'insalubrité ou de danger grave ou immédiat pour la santé publique.

Code des Collectivités Territoriales
art. 2212-1 et suivants
Code de la Santé Publique, art. L2 et L17
Code des Débits de Boisson et Prévention contre l'alcoolisme, art. L62
Code de la Consommation, art. L. 221-1 à L. 225-1
Décret n° 71-636 du 21 juillet 1971
Arrêté ministériel du 09 mai 1995

98 - Arrêtés de fermeture de tout ou partie d'un établissement présentant une menace pour la santé publique, ou d'arrêt d'une ou plusieurs activités au sein de l'établissement.

Code Rural, article L. 233-1
(Loi 99-574 du 09 juillet 1999)
Code de la Consommation, art. L.218-3

99 - Arrêtés fixant la liste des abattoirs autorisés à recevoir des animaux destinés à être abattus d'urgence.

Arrêté ministériel du 15 juin 2000

100 - Agréments techniques et sanitaires des véhicules routiers, destinés au transport des denrées périssables sous température dirigée et agrément sanitaire des voitures boutiques et engins non dotés d'isolation thermique.

Arrêté ministériel du 20 juillet 1998

101 - Récépissés de déclaration et attribution de marque de salubrité pour les :

- . Centres d'abattage de volailles et de lapins et certains établissements de préparation et de transformation de viande de volaille et de lapin.
- . Etablissements de préparation de plats cuisinés à l'avance.
- . Etablissements de congélation.
- . Etablissements de restauration collective à caractère social
- . Points de vente.
- . Centres de collecte, emballage et commercialisation des œufs
- . Etablissements de production des ovoproduits
- . Etablissements de préparation de crème.
- . Etablissements de préparation du lait pasteurisé
- . Etablissements de préparation du lait stérilisé U.H.T.

Arrêté ministériel du 2 février 1977

Arrêté ministériel du 26 juin 1974
Arrêté ministériel du 26 juin 1974
Arrêté ministériel du 3 avril 1996
Décret n° 71.636 du 21 juillet 1971
Arrêté ministériel du 4 novembre 1965
Arrêté ministériel du 15 avril 1992
Arrêté ministériel du 14 janvier 1980
Arrêté ministériel du 21 juin 1982
Arrêté ministériel du 30 décembre 1993

102 - Agrément sanitaire et technique des centres conchylicoles d'expédition et de purification.

Décret n° 94.340 du 28 avril 1994

103 - Délivrance des agréments des établissements mettant sur le marché des denrées animales ou d'origine animale.

Code Rural, art. L. 233-2
Arrêté ministériel du 28 juin 1994
Arrêté ministériel du 2 mars 1995

104 - Autorisations de commercialisation d'animaux, de viandes et de produits transformés à base de viande de certaines espèces de gibier en période de fermeture de la chasse.

Arrêté ministériel du 12 août 1994

105 - Dispense à l'agrément sanitaire pour les établissements mettant sur le marché des viandes ou des produits à base de viande.

Code Rural, art. L. 233-2
Arrêté ministériel du 8 septembre 1994
modifié

106 - Suspension de la dispense à l'agrément en cas d'infraction aux dispositions du décret du 21 juillet 1971.

Décret n° 71-636 du 21 juillet 1971
Arrêté du 08 septembre 1994
Arrêté du 08 février 1996

107 - Dérogation pour l'abattage des volailles à usage gastronomique traditionnel reconnu et de certains gibiers d'élevage à plumes.

Arrêté ministériel du 14 janvier 1994

- 108 - Dérogation pour les abattoirs (volailles, lapins) de faible capacité. Arrêté ministériel du 14 janvier 1994
- 109 - Autorisation de commercialisation sur le marché national pour les abattoirs dérogatoires de faible capacité. Note de service DGAL/SDHA-94 n° 8213 du 19 décembre 1994
- 110 - Décision portant remboursement de la valeur d'échantillon de denrée animale ou d'origine animale prélevé en vue d'examen de laboratoire. Circulaire n° 1536 du 11 décembre 1972

E - EQUARRISSAGE

- 111 - Autorisations et retrait d'autorisation de détention de matériels à risques spécifiés. Code Rural, art. L.226-2 - L.226-3 - L.226-8 - L.226-9 et L.269-1
- 112 - Arrêtés portant réquisition d'une société d'équarrissage. Code Rural, article L. 226-1
Décret n° 96-1229 du 27 décembre 1996
- 113 - Attestations du service fait auprès du CNASEA en matière de prestations du service public de l'équarrissage. Loi n° 96.1139 du 26 décembre 1996
Décret n° 96.1229 du 27 décembre 1996
- 114 - Arrêtés fixant les mesures de surveillance des établissements d'équarrissage. Code Rural, article L. 231-1
Décret n° 71-636 du 21 juillet 1971

DECHETS ANIMAUX

- 115 - Autorisations de s'approvisionner pour la nourriture des animaux, dans les abattoirs publics, en viandes et abats à l'état cru, saisis comme impropres à la consommation humaine. Arrêtés ministériels du 3 mai 1957 et du 25 septembre 1962.
Arrêté ministériel du 22 mars 1985
Arrêté ministériel du 30 décembre 1991
- 116 - Dérogation à l'utilisation de déchets animaux pour l'alimentation d'animaux de zoo ou de cirque, d'animaux à fourrure, de chiens de meute d'équipage. Arrêté ministériel du 30 décembre 1991
- 117 - Dérogation à l'utilisation de déchets animaux pour l'alimentation des vers minières. Arrêté ministériel du 30 décembre 1991
- 118 - Dérogation à l'utilisation de déchets animaux pour des besoins spécifiques. Arrêté ministériel du 30 décembre 1991

F - IMPORTATION - EXPORTATION - ECHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRE

- 119 - Arrêtés et décisions relatives aux importations, échanges intracommunautaires et exportations d'animaux vivants, de produits et denrées animales et d'origine animale. Code Rural, art. L. 236-1 à L. 236-12
- 120 - Agrément des opérateurs et centres de rassemblement des animaux vivants. Arrêté ministériel du 9 juin 1994
Arrêté ministériel du 26 août 1994

G - PHARMACIE VETERINAIRE

- 121 - Agrément d'installations de préparation extemporanée d'aliments médicamenteux. Code de la Santé Publique - art. L.5143-3 et art. R. 5146-50 bis

H - ALIMENTATION ANIMALE

- 122 - Arrêtés portant dérogation à l'interdiction d'utiliser des eaux grasses et déchets de cuisine pour l'alimentation des porcins et des carnivores domestiques. Arrêté ministériel du 22 Mars 1985
- 123 - Agrément des établissements Arrêté ministériel du 28 février 2000
- 124 - Retraits des farines et graisses de l'alimentation animale : réquisitions, conventions, attestations du service fait Arrêté interministériel du 14 novembre 2000
Décret du 1er décembre 2000
- 125 - Agrément enregistrement établissement pour l'emploi de certaines protéines et graisses animales Code Rural L 226-9
Arrêté Ministériel du 24 Juillet 1990

ARTICLE 2 - En outre, délégation est donnée à Madame Christine MOURRIERAS afin de signer toutes ampliations et copies conformes pour les arrêtés ou documents administratifs dont la signature est réservée à M. le Préfet.

ARTICLE 3 - En cas d'empêchement du Docteur Christine MOURRIERAS, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par le Docteur Christelle MARIE, vétérinaire inspecteur, adjointe de la directrice, et par les Docteurs Catherine ANDRE, Anne LEBOUCHER, Anne MIGNAVAL, Pierre GUERRAULT et Michael ZANDITENAS, vétérinaires inspecteurs, pour les articles 111 à 118, par M. Daniel COUILLARD, Ingénieur des Travaux Agricoles, et pour l'article 100, par M. Daniel FORT et M. Jean-Michel DOUX, techniciens des services vétérinaires.

ARTICLE 4 - La présente délégation donnée à Madame Christine MOURRIERAS réserve à la signature du Préfet les correspondances adressées aux Parlementaires et au Président du Conseil Général et les circulaires générales aux Maires.

Le préfet conserve la possibilité d'évoquer toute affaire de sa compétence lorsqu'il l'estime opportun.

La directrice départementale rendra compte périodiquement au préfet des décisions intervenues dans les domaines où elle a délégation.

ARTICLE 5 - L'arrêté préfectoral n° 01/DAEPI/1.430 du 3 octobre 2001 est abrogé à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée et la directrice des services vétérinaires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 3 Mai 2002

Le PREFET,
Jean-Paul FAUGERE